

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Bertrand MALQUIER

Séance publique du 20 NOVEMBRE 2023 à 18h00

Date de convocation : 13 novembre 2023

Délibération
N°C2023_220

Membres en exercice :	77
Votants :	
Suffrages exprimés :	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

SECRETAIRE DE SEANCE : DURAND Viviane

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; AZIBERT Gérard ; BANOS Eric, BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe ; BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine ; CALMON Julien ; CASTAGNE Nadège ; CESAR Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FRANCOIS Patrick ; GERMA Alain ; HERNANDEZ Joël ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LACOMBE Gérard ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; MAILLARD Sylvain ; MARTIN Henri ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; NUNEZ Frédéric ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; ROUANET Claudine ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VALERY Benoit ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; DEVIC Bernard ; FABRE Alain ; GUENFICI Alexandre ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; PY Michel

EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc ; DARAUD Jean-François ; FAURAN Jean-Paul ; GIARDINA Vincenzo ; HUYNH-VAN Nathalie ; PAVAN Gaëlle ; THIVENT Viviane ; VILLEGAS Jean-Antoine

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : DEVIC Bernard (jusqu'à la délibération C2023_208) ; CHING Monique (jusqu'à la délibération C2023_208) ; ABED Yamina (délibération C2023_216) ; ALDEBERT Didier (délibération C2023_216) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2023_216) ; BELART Xavier (délibération C2023_216) ; BOUISSET Cyrielle (délibération C2023_216) ; FABRE Alain (délibération C2023_216) ; LAPALU Christian (délibération C2023_216) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2023_216) ; MARTINAGE Fabienne (délibération C2023_216) ; PY Michel (délibération C2023_216)

EXCUSES AVEC PROCURATION : AMBROSINO Jean-Marc ; BREHON Bruno ; CHARPENTIER Christine ; GOUIRY Catherine ; JAMMES Michel ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; VERGNES Magali ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (jusqu'à la délibération C2023_215 et à partir de la délibération C2023_217) ; BOUISSET Cyrielle (jusqu'à la délibération C2023_215 et à partir de la délibération C2023_217) ; CHING Monique (à partir de la délibération C2023_209) ; GUENFICI Alexandre (jusqu'à la délibération C2023_214) ; MARTINAGE Fabienne (jusqu'à la délibération C2023_215 et à partir de la délibération C2023_217) ; PY Michel (à partir de la délibération C2023_218)

Nomenclature Etat : Finances locales – Prise de participation

OBJET : AMENAGEMENT ECONOMIQUE – Rapport annuel des administrateurs à la SEM ALENIS

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un rapport annuel des élus siégeant au sein d'une SEM soit présentant à l'assemblée délibérante.

Ce rapport vise à renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ainsi qu'aux représentants désignés au sein du conseil de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la présentation du rapport et de ses annexes pour l'année 2022,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente.

Pièce jointe à la délibération :

Rapport annuel 2022 et annexes

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Bertrand MALQUIER,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou www.telerecours.fr).